



Mairie de PETIT-MARS

MAIRIE DE PETIT-MARS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : Besnier Jean-Luc, Bréhier Nadine, Clouet Aurélie, Danjou Grégoire, Delonglée Ludovic, Descamps Hervé, Drouaud Stéphane, Férard Alexis, Fouchard Patricia, Garnaud Rachel, Le Gall Philippe, Le Grévèse Pascal, Le Roux Anaïs, Lesenne Jacques, Ménager Christophe, Pabois Chrystophe, Philippe Gaël, Podevin Stéphanie.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Aubert Magali a donné pouvoir à M. Besnier Jean-Luc
M. Auffray Jean-François a donné pouvoir à Mme Podevin Stéphanie
Mme Fouchard Marianne a donné pouvoir à M. Pabois Chrystophe
Mme Juvin Geneviève a donné pouvoir à M. Delonglée Ludovic
Mme Marques Da Silva Elsa a donné pouvoir à M. Le Gall Philippe
M. Millet David a donné pouvoir à Mme Le Roux Anaïs
Mme Vignard Karine a donné pouvoir à M. Le Grévèse Pascal

Absents excusés : Ozanne Aline, Rivière Magali

Nombre de membres en exercice : 27

Secrétaire de séance : Pabois Chrystophe

Date de convocation : 19 novembre 2021

Date d'affichage : 19 novembre 2021

Présents : 18

Absents : 9

Pouvoirs : 7

Votants : 25

M. Pabois Chrystophe a été désigné secrétaire de séance.



Mairie de PETIT-MARS

I – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 octobre 2021

Le procès-verbal du 15 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations du Conseil Municipal

N°21.11.070

Abaissement de la vitesse à 50 km/h dans le village de la « Lorie »

Les habitants du village de la Lorie ont fait part d'une demande de limitation de la vitesse à 50 km/h pour tous les véhicules à moteur, y compris cyclomoteurs traversant ledit village.

Après analyse des données factuelles conséquente à la mise en place d'un radar pédagogique (du 28 mai au 16 juin 2021) sur le secteur considéré, la Commission voirie, a émis un avis favorable à la mise en place de cette restriction qui améliorera la sécurité des usagers sur la voie publique.

A l'unanimité,

Les membres du conseil municipal **ont acté** l'abaissement de la vitesse de circulation à 50 kms/h maximum dans le village de la Lorie de Petit-Mars et **ont autorisé** M. le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à la présente délibération.

N°21.11.071

Décision modificative n°02 du Budget Principal

Il convient d'ajuster les crédits sur le budget principal par une Décision Modificative.

Section fonctionnement :

Il convient d'ajuster les crédits par rapport aux besoins réels au regard de la consommation réelle de l'exercice :

Au niveau des charges à caractère général (chapitre 011), une diminution globale des crédits de 22 450 € est proposée. Les dépenses de fluides et de maintenance sont ajustées à la hausse, compensées par une diminution des dépenses liées aux activités enfance jeunesse, les sorties prévues cet été ayant été annulées du fait de la situation sanitaire. Les services techniques ont également revu leurs prévisions de dépenses à la baisse au niveau de l'entretien courant de la voirie.

Au niveau des charges de personnel (chapitre 012), l'impact budgétaire est neutre, il s'agit de virements de crédits qui se compensent. L'appel à l'Ancre et au centre de gestion pour les remplacements et un ajustement de certaines cotisations se traduisent par une augmentation de 72300 € des dépenses, compensées par des diminutions sur d'autres articles (rémunération des titulaires et cotisations sociales).



Mairie de PETIT-MARS

Au niveau des autres de charges de gestion courante (chapitre 65), ajustement de 1184 € par rapport à la rectification de 200 € de la délibération subvention aux associations de mars, la participation au salaire du directeur de l'EMI votée au conseil municipal d'octobre de 834 €, une prévision de 150 € sous réserve de la création d'une nouvelle association.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à la baisse pour 21 266 €.

Côté recettes de fonctionnement,

Chapitre 70 pour les produits des services et des domaines, à ajouter, une recette exceptionnelle de 11 500 € par rapport aux emprises du réseau orange est ajoutée. Les recettes attendues du chapitre 73 (impôts et taxes) sont réévaluées de 55 173 € par rapport aux données au moment du vote du budget en mars. Le chapitre 74 (dotations et participations) est également réévalué de 50 366 € avec les notifications reçues ainsi que les changements de politique de financement enfance jeunesse (du contrat enfance jeunesse au dispositif bonus territoire) et abondement supplémentaire de l'Etat sur la tarification sociale des repas de 2 € à 3 €.

Ces recettes supplémentaires sont estimées à 117 039 €.

Ceci permet d'opérer un nouveau virement de la section fonctionnement vers la section investissement à hauteur de 138 305 €.

Cet autofinancement supplémentaire est affecté à l'opération 98 « Pôle Enfance Jeunesse ».

Section investissement

Les dépenses sur les opérations 109 (achats de matériels), 14 (réseaux publics), 40 (bâtiments communaux) ont été revues avec une diminution de 6252.97 €. Une marge de sécurité de 1000 € sur le remboursement du capital des emprunts est ajoutée.

Plusieurs dossiers de subventions, sur les travaux de voirie (secteurs Butte, Giraudière, bourg, certains villages) ont été acceptés par les financeurs à hauteur de 241 980 €.

La CCEG a également mis en place un fonds de concours de 458 750 €.

Pour l'équilibre de la présente décision modificative du budget, ces nouvelles recettes de subventions, ajustement des dépenses et nouvel autofinancement dégagé sont affectés à l'opération 98 « Pôle Enfance Jeunesse » pour 844 287.97 €.

Cette décision modificative a été soumise aux membres de la commission finances réunie le 17 novembre 2021.

A l'unanimité,

Les membres du conseil municipal **ont approuvé** la décision modificative n°2 du budget principal pour un total de 117 039 € en fonctionnement et 839 035 € en investissement et **ont autorisé** le Maire à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.



Mairie de PETIT-MARS

N°21.11.072

Clôture du budget annexe écoquartier du Dareau

Lors du Conseil Municipal du 18 septembre 2009, un budget annexe Ecoquartier du Dareau a été créé pour mener cette opération de lotissement.

Aujourd'hui toutes les opérations comptables sont réalisées.

Le compte administratif 2020 a permis de constater un résultat cumulé depuis l'ouverture de ce budget de 194 140.50 € en fonctionnement pour un déficit de 222 704.11 en investissement.

Lors de l'élaboration du budget principal, une subvention de 28 563.61 € a été inscrite en charges de fonctionnement à l'article 6521 « déficit des budgets annexes à caractère administratif » pour équilibrer le budget annexe « Ecoquartier du Dareau » en recette de fonctionnement et permettre la clôture de ce budget annexe au 31/12/2021.

A l'unanimité,

Les membres du conseil municipal **ont décidé** d'acter le versement d'une subvention d'équilibre de 28 563.61 € du budget principal vers le budget annexe Ecoquartier du Dareau, **ont dit** que ces crédits sont déjà inscrits en dépenses au budget primitif 2021 du budget communal et en recettes au budget annexe Ecoquartier du Dareau, **ont décidé** de la clôture du budget annexe « Ecoquartier du Dareau » au 31/12/2021 et **ont autorisé** le Maire à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

N°21.11.073

Clôture de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement Aménagement du Centre Bourg

Lors du Conseil Municipal du 31 mars 2017, la commune a mis en place une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiements (AP/CP) d'un montant de 2 000 000 € (AP01-opé86), afin de mener les travaux d'aménagement du Centre Bourg.

Ce dispositif budgétaire permet de déterminer un montant global de travaux puis de répartir les paiements par tranches annuelles de façon à impacter chaque exercice budgétaire au plus juste.

Les besoins du chantier ont donné lieu à plusieurs révisions de cette AP/CP, portée finalement à un montant de 2 760 000 € par le conseil municipal du 04 juillet 2019.

Ces travaux étant terminés, il convient de clore techniquement cette AP/CP et de constater que des crédits de paiements n'ont pas été utilisés, le reliquat de clôture s'élève à 81 357.64 €.



Mairie de PETIT-MARS

A l'unanimité,

Les membres du conseil municipal **ont approuvé** la clôture de l'AP/CP n°01 et ont constaté un reliquat de clôture de 81 357.64€ et **ont autorisé** le Maire à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

N°21.11.074

Dissolution des budgets annexes Place du Four, La Source, Locatifs du Dareau au 31/12/2021 et intégration au Budget Principal 2022

Dans l'optique de la préparation au passage obligatoire à la nomenclature M57 au 01/01/2024 qui remplacera la nomenclature M14, il convient de rationaliser le nombre de budgets actuellement ouverts. De plus, ces budgets étant assujettis à la TVA, les services du Trésor Public ont communiqué des codes services TVA à intégrer au budget de la commune pour 2022.

Aussi, il est proposé de dissoudre les budgets annexes « Locatifs du Dareau », « La Source », « Immeuble Place du Four » au 31/12/2021 afin d'intégrer les résultats de clôture à reprendre aux comptes 002 et 001 du budget primitif 2022 de la commune.

Les chiffres seront arrêtés lors de l'adoption des comptes administratifs 2021.

A l'unanimité,

Les membres du conseil municipal **ont approuvé** la dissolution des budgets annexes « Locatifs du Dareau », « La Source », « Immeuble Place du Four » au 31/12/2021 et l'intégration de leurs résultats de clôture à reprendre aux comptes 002 et 001 du budget primitif 2022 de la commune et **ont autorisé** le Maire à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

N°21.11.075

Demande de l'AMAP de Petit-Mars de bénéficier d'une subvention de 100 euros pour la création de son statut d'association loi 1901

La commission « vie associative » a été sollicitée par un membre de l'AMAP de Petit-Mars pour une aide financière destinée à supporter les frais liés à la structuration juridique de l'AMAP au statut associatif. La commission propose un montant de 100 €.

A l'unanimité,

Les membres du conseil municipal **ont attribué** la somme de 100 €, sous condition de dépôts de statuts, pour l'AMAP de Petit-Mars, **ont dit** que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget communal dans le cadre de la Décision Modificative n°2 et **ont autorisé** le Maire à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.



Mairie de PETIT-MARS

N°21.11.076

Mise à jour du tableau des effectifs

A l'unanimité,

Les membres du conseil municipal **ont décidé** de créer deux emplois d'Agent(e) d'animation, emplois permanents à temps complet, susceptibles d'être pourvus par des agents relevant du grade d'Adjoint d'animation, d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe ou bien d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, **ont décidé** de créer un emploi d'Agent(e) d'animation, emploi permanent à temps non complet 28/35^{ème}, susceptibles d'être pourvus par des agents relevant du grade d'Adjoint d'animation, d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe ou bien d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, **ont décidé** de créer un emploi d'Agent(e) d'animation, emploi permanent à temps non complet 30/35^{ème}, susceptibles d'être pourvus par des agents relevant du grade d'Adjoint d'animation, d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe ou bien d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe et **ont autorisé** Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.



Mairie de PETIT-MARS

III – Décisions du maire

DÉCISIONS « MARCHÉS PUBLICS »

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT TOTAL
21 10 049	18-octobre-21	Réalisation d'une étude géotechnique	FONDASOL – 12 rue Léon Gaumont – 44700 ORVAULT	4 750 € HT soit 5 700 € TTC
21 10 050	21-octobre-21	Repas des Aînés	Restaurant LE SAINT LAURENT – route de Ligné – 44390 PETIT MARS	5 800 € TTC sur une base de 200 repas
21 10 051	22-octobre-21	Achat illuminations de Noël	DECOLUM (société Technic Industries) – 3 rue du finissage – 55 310 TRONVILLE EN BARROIS	3 776.90 € HT soit 4 532.28 € TTC
21 11 052	15-novembre-21	Achat IPAD école maternelle GDM	ILIANE – 49 rue Bobby Sands ZAC de la Lorie – 44800 SAINT-HERBLAIN	1 995 € HT soit 2 394 € TTC
21 11 053	15-novembre-21	Achat matériel informatique école GDM plan de relance	ILIANE – 49 rue Bobby Sands ZAC de la Lorie – 44800 SAINT-HERBLAIN	9 587 € HT soit 11 504.40 € TTC



Mairie de PETIT-MARS

La séance est levée à 20h48.

Affiché le 2 décembre 2021

Le Maire,
Conseiller Départemental

Jean-Luc BESNIER

